

Conférence de presse du 14 janvier 2010

Projet de guide en matière de téléphonie mobile à l'intention des communes et des villes

Exposé de M. George Ganz, délégué à la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)

Seules les paroles prononcées font foi

Mesdames, Messieurs,

Pourquoi ce guide a-t-il vu le jour?

Les autorités compétentes qui octroient les autorisations de construire des antennes de téléphonie mobile - le plus souvent les autorités communales - sont souvent sollicitées par cette thématique tant sur le plan politique que technique. Il arrive même qu'elles soient surchargées par cette tâche. En cas d'incertitudes, les décisions sont soit motivées politiquement soit elles engendrent de longues procédures juridiques. Dans les deux cas, la manière de procéder est coûteuse et le plus souvent indésirable. Les associations communales se sont donc adressées en mai 2006 à la Confédération (j'expliquerai tout à l'heure pourquoi l'élaboration du guide a été aussi longue) en lui demandant de bien vouloir leur mettre à disposition un outil d'aide.

Il faut savoir que d'une part, les autorités communales n'ont guère de marge de manœuvre en matière de procédure d'autorisation pour les installations de téléphonie mobile. D'autre part, la question de l'impact sur la santé du rayonnement non ionisant de ces installations est très controversée. Ceci a engendré d'importantes incertitudes, qui se sont traduites par une attitude dilatoire ou même au rejet de la part des communes. Des moratoires illicites ont même été décrétés contre les antennes. Cette situation n'est pas satisfaisante. La Confédération était donc disposée à prêter main-forte.

La Confédération a dû tenir compte des attributions des différents échelons étatiques (notamment des communes et des cantons), puisque les antennes de téléphonie mobile en dehors des zones à bâtir doivent être approuvées par les cantons. C'est pourquoi elle s'est adressée à la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP) en lui demandant de bien vouloir diriger ce projet. La DTAP a également intérêt à ce que ces questions soient traitées dans les délais et a donné une réponse favorable à la demande. Pour ma part, j'ai eu l'honneur de présider ce projet.

Comment ce projet a-t-il été mené à bien ?

Une direction de projet a été instaurée dans laquelle étaient représentés la DTAP, l'OFEV, l'OFCOM, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses. L'ARE a rejoint la direction de projet ultérieurement. Une commission d'experts a assuré le suivi du projet. Les noms de ces personnes figurent dans la publication.

Le bureau Ernst Basler + Partner a eu pour mandat d'élaborer un texte de base. Pour ce faire, il a eu recours aux services d'un expert, M. Benjamin Wittwer (M. Wittwer a entre-temps été nommé directeur de la DTAP suite à la création d'un secrétariat à plein temps. Au cours des 33 dernières années, j'ai accompagné la DTAP sur mandat). Les projets de texte ont été contrôlés au cours de plusieurs auditions d'experts. A cette occasion, diverses parties prenantes, parfois critiques, (organisations de protection, des consommateurs, de la nature, du paysage et des sites) ainsi que les opérateurs de téléphonie mobile ont également eu droit à la parole.

La commission de rédaction a ensuite procédé à des adaptations du texte en tenant tout particulièrement compte de l'avis des offices fédéraux ARE, OFCOM et OFEV ainsi que des points de vue de certains cantons. Une consultation menée auprès des milieux intéressés a ensuite mis en évidence la nécessité de compléter le texte, de sorte que la commission de rédaction a été sollicitée. Grâce à un travail intensif, elle est parvenue à présenter une version finale approuvée par les offices fédéraux, les cantons et les associations de communes.

Remerciements

Permettez-moi de remercier ici toutes les personnes impliquées dans ce projet, notamment l'OFEV, la DTAP et l'OFCOM qui ont permis de le financer.

Evolution du guide

Je l'ai déjà évoqué précédemment: tout le processus a pris plus de temps que prévu. La décision d'impliquer un grand nombre de parties prenantes d'une part et le développement de la thématique d'autre part ont engendré des retards. Finalement ce retard a été bénéfique. Au début, les aspects relevant de la santé et de l'environnement ont été prioritaires. Le domaine de l'aménagement du territoire a été traité de manière rudimentaire. Plus tard, ce sujet a été davantage pris en compte. Aujourd'hui, l'ARE est pleinement impliqué dans ce guide. Il a également été possible d'y intégrer les derniers développements en matière de jurisprudence.

Le report a été pertinent car au cours de cette dernière année et demie l'attitude des exploitants de téléphonie mobile a changé. Auparavant, le choix de l'emplacement d'une installation de téléphonie mobile était rarement un sujet de discussion entre les communes, les cantons et les exploitants. Dans l'intervalle, ils ont conclu de premiers accords, notamment grâce aux connaissances acquises lors de l'élaboration de ce guide sur la téléphonie mobile.

A qui est destiné ce guide ?

- Ce guide de téléphonie mobile est principalement destiné aux autorités communales, notamment à celles qui octroient les autorisations de construire, mais également aux cantons. Certaines recommandations leurs sont adressées, visant à faciliter le travail des communes (réglementations de principe, etc.).
- Grand public: ce guide a également pour but de dépassionner le débat. Il met en évidence ce que les autorités chargées d'octroyer les autorisations ont le droit ou la possibilité de faire (ou ce qu'elles ne sont pas autorisées à faire comme par exemple le fait d'ordonner des moratoires motivés politiquement, etc.). La sérénité dans le débat sur la téléphonie mobile sert à tout le monde. Bien que la majorité de la population soit favorable à la téléphonie mobile, elle n'est toutefois pas toujours disposée à accepter l'infrastructure nécessaire. Une approche objective et neutre, fondée sur des documents agréés par les autorités contribue largement à résoudre ce conflit.